

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mardi, 12 mars 2019 à 19 h, au Centre Récréatif de Rivière-des-Prairies, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**, la demande de dérogation mineure suivante :

Bâtiment résidentiel situé au 249, rue Raoul-Jobin, sur le lot numéro 1 875 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, district de Pointe-aux-Trembles

- L'objet de cette demande est de permettre une marge de recul avant secondaire de 2,13 mètres, au lieu de 3 mètres, pour un bâtiment existant.

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Montréal, le 13 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat